Nations Unies S/2006/870

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 novembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005), porte sur le mois de septembre 2006.

II. Insécurité au Darfour

2. La violence a augmenté au Darfour pendant le mois de septembre. Les combats entre les signataires et les non-signataires de l'Accord de paix au Darfour se sont intensifiés; le Gouvernement soudanais a eu recours à des bombardements aériens pour attaquer les villages tenus par le Front de salut national et les groupes rebelles du G19. Les tensions entre les signataires de l'Accord de paix se sont aussi accrues, pour la première fois. En outre, les groupes de miliciens ont considérablement augmenté le nombre de leurs attaques dirigées contre les populations civiles et les personnes déplacées, en particulier dans le Darfour-Sud, et les tensions ont augmenté entre les groupes rebelles. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, les soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont aussi été plus souvent pris pour cible, en particulier dans le Darfour-Nord, et les attaques contre les travailleurs humanitaires se sont poursuivies sans répit.

3. Le cessez-le-feu entre la faction Minni Minawi du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A) et le Gouvernement soudanais a été généralement respecté dans l'ensemble du Darfour en septembre. Toutefois, plusieurs incidents montrent que des tensions existent entre ces deux signataires de l'Accord de paix. Le 22 septembre 2006, des hommes de la faction Minawi du MLS, qui accompagnaient le chef des rebelles, ont roué de coups deux agents des services du renseignement militaire du Gouvernement soudanais à l'aéroport de Nyala. C'est le quatrième incident de ce genre qui se produit à Nyala. Le 28 septembre, un accrochage, provoqué par l'arrestation d'un soldat de la faction Minawi du MLS, a eu lieu entre des gardes du corps de la faction Minawi du MLS et des agents de la police gouvernementale, à Omdurman, près de Khartoum. En représailles à l'arrestation de leur camarade, des membres de la faction Minawi du MLS ont

attaqué un poste de police voisin et pris plusieurs agents de police en otage. L'échange de coups de feu qui s'en est suivi aurait fait un mort.

4. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord de paix, un signataire a accusé l'autre de violer l'accord de cessez-le-feu. Le 30 août, un porte-parole de la faction Minawi du MLS a accusé les forces gouvernementales et les milices janjaouid d'avoir commis des actes de violence gratuite – meurtres et incendie d'environ 13 villages au sud de Nyala – dans le Darfour-Sud les 28, 29 et 30 août.

5. Parallèlement, les combats entre les signataires et les non-signataires de l'Accord de paix se sont poursuivis. Le 28 août, les Forces armées soudanaises ont lancé une offensive aérienne et terrestre contre les forces du Front de salut national dans la région de Kafod et d'Abu Sakin, à 60 kilomètres au nord d'El Fasher, et pris Um Sidir le 31 août. Le 11 septembre, les forces du Front de salut national ont repris Um Sidir et obligé les forces armées soudanaises à reculer jusqu'à Mellit, à 60 kilomètres au nord-est d'El Fasher.

6. De violents combats auraient aussi eu lieu dans le Darfour-Sud entre le 10 et le 13 septembre lorsque des troupes gouvernementales, se déplaçant dans des douzaines de véhicules, avec l'appui de centaines de miliciens et de l'aviation, ont lancé une offensive contre les groupes non signataires de l'Accord de paix dans l'est du Jebel Marra, et attaqué plus d'une douzaine de villages. Les forces du Front de salut national, se déplaçant vers le sud du Jebel Marra, seraient venues en aide au groupe non signataire de l'Accord de paix de l'est du Jebel Marra.

7. Dans le Darfour-Sud, le 24 août, un groupe armé a attaqué la garnison des Forces armées soudanaises à Songo, à 265 kilomètres au sud de Nyala. L'attaque, qui a fait 10 morts et 15 blessés, aurait été dirigée par un ancien commandant de la faction Minawi du MLS en représailles à des attaques de villages par des groupes de miliciens près de Buram.

8. Le bombardement aérien de villages dans le Darfour-Nord, qui rappelle l'allure générale qu'avait les hostilités au plus fort du conflit en 2004, a été particulièrement alarmant. Les 28 et 29 août, des Antonov de l'armée gouvernementale auraient bombardé les régions voisines de Tura, de Sayeh et d'Um Sidir, dans le Darfour-Nord. Le 10 septembre, des appareils gouvernementaux ont bombardé plusieurs villages à 20 kilomètres au sud-ouest de Tawila. Après la reprise d'Um Sidir par le Front de salut national, l'aviation des forces gouvernementales a commencé à bombarder ce village et Hashaba North le 12 septembre. Le 19 septembre, pendant que se déroulait des combats entre les Forces armées soudanaises et le Front de salut national, des Antonov auraient bombardé les villages d'Anka et d'Amarai tenus par le Front de salut national à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest d'Um Sidir.

9. Au mois de septembre, la tension est montée entre les groupes rebelles qui appuient l'Accord de paix et à l'intérieur de ces groupes dans le Darfour-Sud. Le 1er septembre, un groupe de soldats Massalit de la faction Minawi du MLS ont attaqué leurs camarades Zaghawa à Gereida. Il y aurait eu trois morts et trois blessés. Des membres du haut commandement de la faction Minawi du MLS ainsi que le Roi de Gereida seraient intervenus pour rétablir l'ordre. La tension est de nouveau montée le 28 septembre, lorsqu'un groupe armé non identifié a attaqué le quartier général de la faction Minawi du MLS près de Gereida, au Darfour-Sud, pendant la visite de hauts responsables du groupe rebelle, faisant 10 morts et 20

blessés. En septembre, la tension est montée entre les factions Minawi (essentiellement composée de Zaghawa) et Free Will (essentiellement composée de Birgid) du MLS à Muhajirya, dans le Darfour-Sud, après l'agression et l'arrestation de membres de la faction Free Will. Le 1er et le 2 octobre, des affrontements armés, qui auraient fait des douzaines de morts, auraient eu lieu entre les factions Free Will et Minawi du MLS.

10. Les actes de banditisme armé et de pillage dirigés contre les transports humanitaires et commerciaux restent un des principaux facteurs d'insécurité et un indicateur de la criminalité qui prévaut au Darfour. Le 6 septembre, des hommes armés ont pillé un camion à l'est de Zalingei. Le 13 septembre, près d'Abdel Shakur, des bandits se sont emparés d'un camion d'un organisme des Nations Unies qui transportait 17 tonnes métriques de marchandises. Ils ont rendu le camion et libéré le chauffeur le 15 septembre. Le 20 septembre, trois hommes armés ont pillé deux camions de transport commerciaux près d'Um Kardouz, à environ 18 kilomètres de Nyala.

11. Des soldats des Forces armées soudanaises ont aussi été accusés de vol et de pillage. Le 30 août, des soldats des Forces armées soudanaises ont dévalisé des villageois à Kornoi, dans le Darfour-Nord, les dépouillant de leurs effets personnels et de leur argent. Une femme a été agressée par le soldat auquel elle refusait de donner sa couverture. Le 1er septembre, des soldats des Forces armées soudanaises ont pillé le dispensaire, la pharmacie et la maison d'accueil d'une organisation non gouvernementale internationale à Hashaba North, dans le Darfour-Nord, après que son personnel ait été tué lors des échanges de coup de feu. Le 9 septembre, des soldats des Forces armées soudanaises auraient détruit les stocks de secours alimentaires dans des centres de distribution d'organisations non gouvernementales internationales dans le village de Sanihaye, à l'est d'Um Sidir.

12. Les soldats de la paix de l'Union africaine ont souvent été pris pour cible au mois de septembre, en particulier dans le Darfour-Nord. Le 3 septembre, 12 hommes armés ont désarmé une équipe de l'Union africaine qui ramassait du bois près du camp de déplacés de Kassab, dans le Darfour-Nord, et leur ont volé leurs véhicules et d'autres matériels. Le 4 septembre, des hommes armés, à bord de cinq camionnettes, ont tendu une embuscade à une patrouille de la MUAS qui se rendait de Tina à Kutum dans le Darfour-Nord. Le même jour, cinq hommes armés ont ouvert le feu sur les membres du personnel de l'Union africaine qui gardaient le poste de police civile du camp de déplacés de Kassab. Le 11 septembre, dans le Darfour-Ouest, cinq hommes armés non identifiés ont tiré neuf coups de feu sur des soldats de l'Union africaine qui montaient la garde auprès du point d'eau de la MUAS au nord de la base du détachement de la MUAS dans le village de Masteri, dans le Darfour-Ouest.

13. Les actes de violence dirigés contre le personnel humanitaire se sont poursuivis tout au long du mois de septembre. Le 1er septembre, un membre du personnel local du Comité international de secours a été tué à Hashaba, dans le Darfour-Nord, lors d'un échange de coups de feu entre les forces gouvernementales et le Front de salut national. C'est le douzième agent d'une organisation humanitaire qui est tué au Darfour depuis la signature de l'Accord de paix. Le 5 septembre, à Nyala, des étudiants ont attaqué les bureaux de l'ONU et les locaux d'organisations non gouvernementales internationales au cours d'une manifestation hostile aux Nations Unies organisée par les syndicalistes; un agent de sécurité a été blessé.

14. Les cas de détournement et de vol de véhicules humanitaires sous la menace des armes sont aussi devenus monnaie courante au Darfour. Le 7 septembre, trois hommes armés ont arrêté deux véhicules d'organisations non gouvernementales internationales au sud de Zalingei, brutalisé le personnel et volé l'argent liquide.

15. Le 28 août, une centaine de miliciens armés, de plusieurs tribus différentes, au nombre desquelles des Habaniya et des Falata, ont attaqué et pillé plusieurs villages – dont Al Amoud Al Akdar et Hadak – au sud de Buram, où ils ont détruit des magasins, un moulin et un réservoir d'eau et mis le feu à des habitations. Le même jour, les miliciens ont aussi attaqué le village de Gueghin. Le 30 août, la faction Minawi du MLS a accusé le Gouvernement d'être impliqué dans l'attaque. Le 9 septembre, les miliciens sont revenus à Al Amoud Al Akdar et ont attaqué la population, qui s'était rassemblée pour rencontrer une équipe conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine venue évaluer les dégâts de l'attaque du 28 août.

16. Malgré l'accord du 26 juillet et la reprise des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad le 8 août, les combats entre les groupes d'opposition armés tchadiens et les Forces armées nationales tchadiennes se sont poursuivis en septembre. Le 16 septembre, un accrochage s'est produit entre les rebelles des groupes d'opposition armés tchadiens et les Forces armées nationales tchadiennes dans le Jebel Merfain, à 60 kilomètres au nord-ouest d'El Geneina, du côté tchadien de la frontière. Les rebelles ont reçu des renforts du Darfour-Ouest le 19 septembre et de violents affrontements ont de nouveau eu lieu avec les Forces armées nationales tchadiennes le même jour dans le Jebel Merfain. Les rebelles auraient capturé 60 soldats tchadiens et de nombreux chars et véhicules.

III. Droits de l'homme et protection de la population

17. La campagne militaire que le Gouvernement soudanais mène dans le nord et le sud du Darfour fait des ravages dans la population civile. Les attaques de grande ampleur lancées par des groupes de miliciens contre des villages au sud du Buram, dans le Darfour-Sud, entre le 28 août et le 9 septembre, dont il a été question plus haut, ont fait des dizaines de morts, des douzaines de blessés et des milliers de déplacés. Les nouveaux arrivés ne trouvent guère de sécurité dans les camps de déplacés en raison de la présence de miliciens et de groupes armés aux alentours et à l'intérieur des camps. Dans la population des déplacés, les femmes continuent d'être victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste. Les autorités gouvernementales ont limité le droit de protestation des citoyens soudanais et restreint les déplacements du personnel de l'ONU en violation de l'Accord sur le statut des forces.

18. La campagne militaire qui se poursuit contre les non-signataires de l'Accord de paix dans le nord et le sud du Darfour a fait de nombreux morts parmi la population civile, qui est en outre victime de graves sévices : blessures, viols et déplacements, notamment lorsqu'un avion a largué des bombes près du marché et de l'école à Hillet Hajar, dans le Darfour-Nord, le 2 septembre, de nombreux villageois sont partis se réfugier dans les montagnes. Depuis le mois de mai, les attaques ont contraint des milliers de villageois à fuir leur village pour chercher refuge dans des camps de déplacés déjà surpeuplés ou dans des régions rurales isolées. Environ 50 000 personnes ont été déplacées au cours des quatre derniers mois et les villages se sont vidés à la suite des bombardements aériens. Depuis la mi-août, au moins une

douzaine de personnes sont mortes faute de soins médicaux dans les camps de Tawila, dans le Darfour-Nord.

19. Les attaques perpétrées par des groupes de miliciens contre des villages près de Buram, dont il a été question plus haut, ont causé la mort et le déplacement de civils, notamment la séparation d'enfants d'avec leurs familles. Les miliciens ont encerclé les villages, les ont pillés et incendiés, tuant des dizaines de civils. Des témoins ont rapporté que, dans la seule région de Seiseban, des miliciens avaient tué 75 civils, au nombre desquels des femmes et des enfants qui tentaient de fuir. Environ 2 500 habitants ont fui leurs villages et environ 5 000, qui n'ont pas pu fuir, sont pris au piège dans la région et se cachent dans les montagnes.

20. La menace que représente la présence de miliciens armés aux alentours des camps et à l'intérieur des camps de personnes déplacées limite considérablement la liberté de mouvement des déplacés et les empêche d'avoir un niveau de vie acceptable. Le 31 août, des miliciens armés ont tué un berger qui faisait paître son troupeau à 2 kilomètres au sud de Gereida, dans le Darfour-Sud, et ont attaqué une femme d'un camp de déplacés qui ramassait du bois dans la même région. Le 11 septembre, deux hommes en uniforme ont tué un déplacé d'un coup de feu à El Geneina et lui ont volé ses effets personnels et, le 20 septembre, un déplacé a été battu et dévalisé par cinq hommes, dont deux étaient en uniforme, en dehors d'El Geneina.

21. La présence de groupes armés à l'intérieur des camps de déplacés – à ZamZam et Abou Shouk dans le Darfour-Nord, par exemple – rend les camps de plus en plus militarisés et y crée un climat d'insécurité. De nombreuses informations font constamment état d'actes de violence – meurtres, agressions, viols et vols à main armée – dont les civils seraient victimes dans les camps. Le 12 septembre, 12 hommes armés sont entrés dans le camp de déplacés de Tawila, dans le Darfour-Nord, et ont volé les animaux des déplacés sous la menace des armes. Des soldats de la paix de l'Union africaine les ont suivis, ont fait feu à leur tour, et en ont tué un et blessé un autre.

22. Les femmes qui s'aventurent en dehors des camps de déplacés sont régulièrement agressées par des miliciens armés. Le 3 septembre, au camp d'El Geneina, dans le Darfour-Ouest, quatre femmes Massalit d'un camp de réfugiés ont été agressées par des hommes armés en uniforme, qui leur ont tiré dessus. Le même jour, à Gereida, dans le Darfour-Sud, quatre femmes Massalit d'un camp de déplacés ont été entourées par 60 hommes armés en uniforme, qui les ont brutalisées et ont violé deux d'entre elles. L'accroissement de l'insécurité et le conflit militaire n'ont fait qu'aggraver la situation des femmes et des filles, qui sont déjà couramment exposées à la violence sexuelle. Le Comité gouvernemental sur les actes de violence à l'égard des femmes au Darfour aurait pu être une instance appropriée pour examiner ces violations, mais l'attitude des autorités, qui sont réticentes à reconnaître l'étendue du problème et s'efforcent de mettre en doute la véracité des incidents signalés, n'a fait qu'aggraver le sort des victimes et fait que le Gouvernement n'a pas pris les mesures qu'appelait la situation.

23. La réaction du Gouvernement aux manifestations qui ont eu lieu début septembre témoigne de son intolérance à l'égard de toute expression publique d'opinions différentes. Le 3 septembre, les forces gouvernementales ont dispersé un rassemblement pacifique à l'Université d'El Fasher en utilisant des armes à feu, des gaz lacrymogènes et des matraques électriques ; au moins 1 étudiant a été tué et

19 autres blessés. Le 8 septembre, à El Geneina, un chef religieux a été arrêté dans la nuit par les services du renseignement militaire du Gouvernement soudanais sous prétexte qu'il avait encouragé la population à manifester en faveur de la présence des Nations Unies au Darfour pendant son prêche du vendredi. L'usage excessif de la force et d'autres moyens de répression auxquels le Gouvernement a recours pour faire taire l'opposition sont contraires aux dispositions de la Constitution nationale provisoire garantissant la liberté de rassemblement pacifique, la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme.

24. En violation des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur le statut des forces, les autorités gouvernementales ont à maintes reprises arrêté le personnel des Nations Unies à des points de contrôle et, parfois, l'ont empêché de s'acquitter des fonctions dont il est chargé. Le 18 septembre, un agent du Service de la sécurité nationale a arrêté une équipe de la Mission des Nations Unies au Soudan, à Nyala. Les membres de l'équipe ont été emmenés au poste local du Service de la sécurité nationale et n'ont été relâchés qu'après l'intervention d'agents de la sécurité des Nations Unies.

IV. Situation humanitaire

25. L'insécurité, le banditisme et les combats qui ont marqué la période considérée empêchent toujours d'acheminer l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. Les organismes humanitaires ont été contraints de suspendre leurs opérations du fait que les membres de leur personnel sont pris pour cibles et tués et que leurs véhicules sont volés ainsi qu'en raison de l'insécurité engendrée par les affrontements entre les groupes armés. Le Programme alimentaire mondial a indiqué qu'au seul Darfour-Nord, 350 000 personnes ont été privées d'aide alimentaire pendant les mois de juillet et d'août. En raison de la poursuite des combats, de l'augmentation du nombre des factions, de la fragmentation des lignes de commandement et de la multiplication des lignes de front, l'action humanitaire devient une entreprise de plus en plus ardue.

26. L'acheminement de l'aide humanitaire, qui était déjà, au mois d'août, à son point le plus bas depuis 2004, est toujours très limité, les déplacements par la route en dehors des agglomérations devenant de plus en plus difficiles. Il faut de plus en plus avoir recours aux transports aériens, qui coûtent cher. Au sud de Nyala, dans le Darfour-Sud, les organisations humanitaires ne peuvent pas venir en aide aux personnes récemment déplacées en raison de l'insécurité ambiante. Le 16 septembre, une organisation intergouvernementale internationale a évacué 7 membres de son personnel international et 16 membres de son personnel local de Muhajirya à Nyala, la sécurité ne pouvant plus être garantie. Il est impossible de se rendre dans de vastes zones du Jebel Marra, où vivent plus de 100 000 personnes, en raison des attaques des miliciens. Les conséquences de cette situation sur la population civile ne peuvent être qu'estimées, étant donné qu'aucune évaluation humanitaire ne peut être entreprise dans les régions récemment attaquées. Les organisations humanitaires ont suspendu leurs activités autour de Tawila, où les risques d'agression et de vol de véhicules étaient devenus trop élevés. En moins d'un mois, cinq véhicules appartenant à des organisations humanitaires ont été volés sous la menace des armes dans la région. Un agent humanitaire a été tué à Hashaba North, dans le Darfour-Nord. En conséquence, plus de 80 000 personnes ont été privées de services de santé de base et d'accès à l'eau. Plus d'un millier de déplacés

ont cherché refuge dans le camp proche de la base de la MUAS à Tawila. La distribution de l'aide alimentaire s'est poursuivie, mais le camp manque des autres services essentiels. D'autres déplacés ont cherché refuge dans des régions où les organisations humanitaires ne peuvent se rendre.

27. En dépit de ces difficultés, les organisations humanitaires continuent de fournir une assistance à environ 2,6 millions de personnes touchées par le conflit. Les programmes dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'aide alimentaire et de l'eau et de l'assainissement continuent d'être exécutés. Les organisations humanitaires et leurs homologues du Gouvernement soudanais ont mis leurs efforts en commun pour lutter contre une épidémie de choléra, 1 025 cas ayant été recensés dans le seul Darfour-Sud. En septembre, le Programme alimentaire mondiale et ses partenaires ont distribué des vivres à près de 130 000 personnes à Mellit, Malha, Sayah et Kutum, dans le Darfour-Nord. Pendant l'exécution du programme, un véhicule a été volé à Kutum. Ces régions, où l'aide n'avait pu être acheminée depuis le mois de mai, sont sujettes à l'insécurité alimentaire.

28. Le moratoire sur les restrictions relatives aux activités humanitaires au Darfour est resté en vigueur et la tâche des 14 000 agents humanitaires s'en trouve facilitée. Toutefois, il n'est pas systématiquement appliqué. Il arrive encore qu'il faille attendre longtemps, sans raison, pour obtenir des visas, dédouaner des secours et recruter du personnel soudanais. Il en résulte une perte de temps et de ressources, qu'il aurait mieux valu consacrer aux populations vulnérables.

29. L'application du nouvel accord, signé en mai, entre le Gouvernement et le Conseil norvégien pour les réfugiés, autorisant ce dernier à exercer les fonctions de coordonnateur du camp de Kalma, dans le Darfour-Sud, a été suspendue. C'est la sixième fois que cela se produit. Le Gouvernement a aussi interdit au personnel du Conseil de se rendre à Kalma ainsi que dans d'autres parties du Darfour-Sud où le Conseil a des opérations en cours.

V. Application de l'Accord de paix au Darfour

30. Il n'y a pas eu de nouveaux signataires de l'Accord de paix au Darfour au mois de septembre et les efforts se poursuivent pour réconcilier les factions du MLS. Le bloc des partisans de l'Accord de paix, qui était déjà faible, est menacé par des frictions entre les groupes rebelles et à l'intérieur de ces groupes. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour, mais l'application de l'Accord de paix prend un retard considérable; pratiquement aucune des échéances fixées dans l'Accord n'a été respectée jusqu'ici.

31. En septembre, tant les signataires que les organisations de la société civile ont intensifié leurs efforts pour accélérer le processus de paix. L'Administration de la tribu des Zaghawa a lancé, en coordination avec Minni Minawi, une initiative visant à réconcilier la faction Minawi du MLS et certains des chefs militaires du G19 dans le Darfour-Nord. Les représentants de l'Administration tribale ont rencontré les chefs militaires du G19 à Gira, dans le Darfour-Nord, le 15 septembre. Des pourparlers auraient aussi commencé entre les chefs de guerre du MLS de l'est du Jebel Marra et les autorités de l'État du Darfour-Sud.

32. En même temps, en septembre, est apparue la fragilité des groupes rebelles et des alliances, ce qui complique encore les efforts déployés pour renforcer l'appui

politique en faveur de l'Accord de paix. Les 23 et 24 septembre, les médias locaux ont fait état de frictions entre les dirigeants de la faction Free Will du MLS. Le secrétaire général de cette faction, Eissa Basi, a fait savoir, dans une déclaration publiée le 22 septembre, que le président de la faction Free Will du MLS, Abdul Rahman Moussa, était relevé de ses fonctions; plusieurs éléments de la faction ont fait savoir, dans des déclarations publiées le 23 septembre, qu'ils n'approuvaient pas cette décision. En outre, des conflits, qui ont récemment eu lieu à Gereida à l'intérieur de la faction Minawi du MLS et à Muhajirya entre cette faction et la faction Free Will, ont fait apparaître une division ethnique entre les parties favorables à l'Accord de paix au Darfour.

33. La Commission du cessez-le-feu n'a pratiquement pas eu d'activité au mois de septembre. Elle n'a pas été en mesure de faire face aux affrontements militaires qui se déroulaient alors et n'a pas non plus fait avancer l'application des dispositions de l'Accord relatif à la sécurité, telles que le désarmement des Janjaouid. Après la décision, prise en août, d'exclure les non-signataires des sous-commissions, la Commission du cessez-le-feu a décidé d'en exclure aussi les observateurs, y compris les Nations Unies. En septembre, la Commission du cessez-le-feu a tenu cinq de ses réunions bihebdomadaires et en a annulé trois. Elle a examiné 8 des 77 cas de violation signalés par les sous-commissions et en a renvoyé 2 à la Commission mixte. Cette dernière, qui devrait se réunir tous les mois, ne s'est pas réunie depuis le début du mois d'août.

34. Le 26 août, après les modifications apportées aux Constitutions des États du Darfour-Nord et du Darfour-Sud, le Conseil législatif du Darfour-Ouest a modifié la Constitution de l'État afin que les groupes favorables à l'Accord de paix puissent être représentés dans les organes du pouvoir exécutif et législatif. Les groupes favorables à l'Accord de paix se verront attribuer les postes de gouverneur adjoint, de deux ministres, de deux commissaires, de deux directeurs exécutifs, de vice-président du Conseil législatif de l'État et de 21 membres au Conseil législatif de l'État. Le Gouvernement a en outre augmenté de quatre le nombre des membres du Parti du Congrès national siégeant au Conseil législatif de l'État; le Parti du Congrès national conservera la majorité absolue des sièges. Le Wali du Darfour-Ouest a approuvé les amendements, qui doivent encore être entérinés par le Ministre de la justice à Khartoum.

35. Parallèlement, la Mission d'évaluation conjointe au Darfour a poursuivi ses évaluations jusqu'à la mi-septembre, mais elle n'a pu avoir accès qu'à certaines parties du Darfour. Les équipes ont aujourd'hui regagné Khartoum où elles vont rédiger des projets de rapports de synthèse à partir des données qu'elles ont pu recueillir. Les premières constatations confirment les énormes conséquences que le conflit a eu sur la vie et les moyens d'existence de la population du Darfour. En dépit des efforts que déploient les organismes humanitaires, tant internationaux que nationaux, les services essentiels sont gravement insuffisants ou non existants.

36. En septembre, l'équipe de l'Union africaine chargée de l'application de l'Accord de paix a entamé ses travaux, à Khartoum, sur le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour et a communiqué à ses principaux partenaires un document sur la stratégie à suivre exposant les principales priorités du Dialogue et de la consultation Darfour-Darfour. L'Union africaine a nommé M. Abdul Mohamed (Éthiopie) Président du Comité préparatoire pour le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour et a invité les autres membres du Comité préparatoire à désigner

leurs représentants au Comité. Le Gouvernement soudanais, la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies ont désigné leurs représentants. La nomination du Président du Dialogue et de la consultation Darfour-Darfour fait actuellement l'objet de consultations.

VI. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan

37. Le 20 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prorogé de trois mois la Mission de l'Union africaine au Soudan et a approuvé un nouveau concept d'opération afin de lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui est confié dans l'Accord de paix. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également demandé à l'ONU et à ses autres partenaires d'apporter à la Mission l'appui dont elle a besoin. En application de cette décision et des décisions que le Conseil de paix et de sécurité avait prises le 10 mars et le 15 mai 2006, les Nations Unies et l'Union africaine sont convenues d'un ensemble de mesures de soutien immédiat de l'ONU à la MUAS visant à renforcer les efforts que déploie la MUAS pour faire appliquer l'Accord de paix au Darfour. Un appui sera fourni sous les formes suivantes : appui logistique et matériel, appui en personnel militaire, services consultatifs à la police civile et autres appuis en personnel dans les domaines de la lutte antimines, de l'information et de l'assistance pour la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour. Cet appui a pour objet d'améliorer immédiatement la gestion de la MUAS grâce à l'action de l'ONU, dont le personnel jouera un rôle consultatif. Ce personnel se consacrera entièrement à l'appui à fournir à la MUAS et partagera les locaux de la Mission dans l'ensemble du Darfour. Il sera essentiel que la MUAS assure la protection du personnel qui sera déployé au titre de cet appui.

38. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Konaré, et moi-même, avons écrit au Président al-Bashir, le 22 septembre, pour l'informer des mesures envisagées et lui demander d'en appuyer personnellement la mise en œuvre. Le 3 octobre, le Président al-Bashir a répondu qu'il donnait personnellement son appui à l'ensemble des mesures de soutien. J'ai ultérieurement répondu à cette lettre en soulignant que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine procéderait en toute transparence. J'ai également souligné que l'accord sur le statut des forces relatif à la Mission des Nations Unies au Soudan, actuellement en vigueur entre le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies, serait applicable à tout membre du personnel déployé au titre de l'appui de l'ONU à la MUAS.

VII. Observations

39. Cinq mois après la signature de l'Accord de paix au Darfour, la violence a de nouveau augmenté au Darfour. Je suis gravement préoccupé par le fait que le Gouvernement semble vouloir chercher une solution militaire à la crise, ce qui est contraire aux résolutions adoptées jusqu'ici par le Conseil de sécurité et aux engagements que le Soudan a pris en signant l'Accord de paix au Darfour. Des milliers de soldats des Forces armées soudanaises ont été déployés dans la région en violation patente de l'Accord de paix au Darfour et de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité.

40. Je déplore particulièrement que les forces gouvernementales aient recouru à des bombardements aériens, qui ne font pas de distinction entre les civils et les combattants et constituent une violation de la résolution 1591 (2005) et du droit international humanitaire.

41. Je note que les signataires de l'Accord de paix au Darfour continuent de violer les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord, et les non-signataires celles qui leur incombent en vertu de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena. Je demande à toutes les parties de renoncer à la violence, de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des divers accords et de s'employer à trouver une solution politique au conflit au Darfour.

42. Je condamne avec la plus grande énergie l'attaque à laquelle se sont livrés des groupes de miliciens contre des civils sans défense au sud de Buram, dans le Darfour-Sud, qui témoigne de l'insécurité dominante. Je demande instamment au Gouvernement de remplir l'engagement qu'il a pris de désarmer les milices janjaouid, qui constituent toujours une grave menace pour la vie et les moyens de subsistance des personnes déplacées et de la population civile en général.

43. La MUAS continue de s'acquitter de son importante mission dans ces conditions très difficiles, mais elle manque cruellement de ressources. L'ONU mettra en œuvre le plus rapidement possible l'ensemble des mesures d'appui à la MUAS qui a été convenu. Cet appui devrait dynamiser la Mission de l'Union africaine, mais il ne saurait se substituer à l'accroissement de l'effectif et des moyens de la force actuellement déployée au Darfour, qui serait nécessaire pour appliquer avec efficacité les dispositions de l'Accord de paix relatives à la sécurité et donner à la Mission de l'Union africaine la possibilité de contribuer à améliorer les conditions de sécurité dans la région.

44. Alors même que l'on s'emploie à renforcer encore la MUAS, il importe de répéter que seul un règlement politique tenant compte de toutes les parties en présence, qui devrait recueillir l'adhésion sans réserve du Gouvernement et des mouvements rebelles, pourra apporter une solution globale durable à la crise. On ne pourra parvenir à un tel règlement que si la concertation et le dialogue remplacent les bombardements, les attaques et les contre-attaques de ces deux derniers mois.

45. Les souffrances de la population du Darfour n'ont que trop duré. Les progrès réalisés en 2005 dans le domaine de la lutte contre la malnutrition et la mortalité et en ce qui concerne la fourniture de services sont compromis, alors que l'on s'attend à ce que les besoins humanitaires augmentent. Le personnel des organismes humanitaires continue de s'efforcer à rouvrir des routes, à négocier pour que les convois d'aide humanitaire puissent circuler en toute sécurité, à combler les lacunes qui apparaissent et à plaider en faveur du respect des principes humanitaires, mais leur action courageuse est entravée par les actes de violence dont ils sont la cible. Douze agents humanitaires – plus qu'au cours des deux dernières années – ont perdu la vie depuis que l'Accord de paix a été signé. La tendance générale semble être désormais de s'en prendre à l'aide humanitaire.

46. Je condamne ces meurtres et je demande instamment à toutes les parties de renoncer à la violence, de respecter les principes humanitaires et de permettre aux organismes humanitaires de fournir aux intéressés l'assistance dont ils ont tant besoin et d'exercer leurs fonctions de protection sans risquer d'être agressés, dévalisés et tués.